## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

En exercice: 15 Votants: 11 Pour: 11 Abstention: 0	En exercice : 15	votants : 11	<u>Pour</u> : 11	Abstention: <b>0</b>	Contre : 0
--	------------------	--------------	------------------	----------------------	------------

L'an deux mille dix-neuf, le 16 janvier 2019 à 20 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 09 janvier 2019.

## PRESENTS:

ABBES Jean Gérard	<u>Absent</u>	JULIEN Monique	Présente	MOUTIER Chantal	Présente
BAZINET Bernard	Présent	LEONARD Roger	Présent	PELLEVOISIN Joël	Présent
BARTEAU Etienne	Présent	MALLEMANCHE Valérie	Présente	PEYRAZAT Pierre	Présent
CHABOT-LALAY Patricia	<u>Absente</u>	MARENDA Yoann	<u>Absent</u>	PIALHOUX Laurent	<u>Absent</u>
GRASSET Marie- Madeleine	Présente	METIFEU Francis	Présent	ROUMAT Gérard	Présent

ABSENT(S) EXCUSE(S):

**ABSENTS**: M. Jean-Gérard ABBES, Yoann MARENDA, Laurent PIALHOUX, Patricia CHABOT-LALAY **SECRETAIRE DE SEANCE**: Bernard BAZINET

## 2019-05 Convention fourrière SPA année 2019

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal qu'il est de ses attributions d'intervenir au titre de son pouvoir de police générale (art. L 2212-1 ET L 2212-2 du CGCT) et de son pouvoir de police spéciale que lui donne le Code Rural et notamment l'article L 211-22.

Cette loi impose aux communes d'avoir une fourrière ou d'adhérer par convention à un organisme agréé.

Dans ce cadre, il propose que la commune renouvelle sa convention avec la fourrière de Bergerac pour la somme de 0,75 centimes par habitant pour l'année 2019, soit la somme de 622.50€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention avec la fourrière de Bergerac.

Le Maire certifie sous sa Responsabilité le caractère Exécutoire de cet acte. M. Pierre PEYRAZAT

Sochosal

Pour copie conforme en Mairie, le 28 janvier 2019 Au registre sont les signatures Le Maire

M. Pierre PEYRAZAT

Déposé à la-Préfecture le : Commune d'Augignac

> Affichage le Page 1 sur 1

AR PREFECTURE
024-212400162-20190116-2019\_05-DE
Recu le 05/02/2019